

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 196/04

AMR 37/006/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES / ACTES D'INTIMIDATION

HONDURAS

Andrés Pavón Murillo (h), défenseur des droits humains

Londres, le 8 juin 2004

Andrés Pavón Murillo, président du *Comité para la Defensa de los Derechos Humanos en Honduras* (CODEH, Comité pour la défense des droits humains au Honduras), a été la cible d'actes d'intimidation depuis qu'il a accusé l'État hondurien de violations des droits humains, de négligence et de déni de justice, après la mort de plus d'une centaine de membres de gangs, le 17 mai, dans la prison de San Pedro Sula. Amnesty International est préoccupée par la sécurité de cet homme.

Depuis le 4 mai, Andrés Pavón Murillo aurait reçu des menaces par téléphone : deux fois sur son portable, et deux à son bureau. L'interlocuteur a menacé d'« *en finir avec les défenseurs des mareros* [membres de gangs] ».

Au cours de la dernière semaine de mai, dans un petit village situé à quarante-cinq minutes de Tegucigalpa, des voisins ont aperçu à deux reprises devant la résidence secondaire d'Andrés Pavón Murillo une voiture aux vitres teintées qu'ils ne connaissaient pas. Le président du CODEH aurait par ailleurs été attaqué verbalement à la télévision et à la radio. Sur une station de radio nationale, des auditeurs et un membre du personnel auraient déclaré qu'Andrés Pavón Murillo devrait être puni de mort pour avoir pris fait et cause pour les délinquants. Dans une émission diffusée sur une chaîne de télévision nationale, quelqu'un aurait suggéré qu'un proche d'Andrés Pavón Murillo – son fils, par exemple – soit tué, ajoutant qu'on verrait alors si le président du CODEH poursuivrait ses activités. Le 29 mai, Andrés Pavón Murillo a sollicité des mesures de protection auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Le CODEH est l'une des principales organisations indépendantes de défense des droits humains au Honduras. Depuis sa création, en 1981, ses membres ont été la cible d'attaques et de menaces de mort, certains ont même « disparu ». Andrés Pavón Murillo a déjà fait l'objet d'actes d'intimidation en raison de ses activités : en 1994, il a été suivi par un homme armé après avoir dénoncé la disparition d'Orlando Jiménez (veuillez consulter l'AU 426/94, AMR 37/009/94 du 2 décembre 1994). En décembre 2003, on est entré chez lui par effraction ; outre des objets de valeur, des documents concernant le travail de l'organisation ont été volés. Les autorités n'auraient jamais enquêté sur le cambriolage.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces dernières années, les « *maras* » (bandes de jeunes) se sont multipliées dans certains pays d'Amérique centrale, notamment au Honduras ; ce phénomène est lié à l'accroissement de la pauvreté, à la crise de la famille, au chômage et à l'absence totale de perspectives dans les secteurs les plus pauvres de la société. Certains médias honduriens ont souvent reproché aux *maras* d'être à l'origine de l'augmentation de l'insécurité. La population impute un grand nombre d'infractions à ces bandes de jeunes, qui, selon elle, sont des criminels « par nature », et ne peuvent donc pas se prévaloir de droits humains, quels qu'ils soient.

Le 17 mai, à 1 h 30 du matin, un incendie s'est déclaré dans une cellule de la prison de San Pedro Sula, provoquant la mort de 104 détenus. Vingt-sept autres ont été brûlés au premier, deuxième et troisième degrés. Selon certaines informations, les jeunes n'ont pas été autorisés à sortir de leur cellule et sont restés enfermés pendant les événements. Toutes les victimes appartenaient à la *Mara Salvatrucha*. En avril 2003, dans la prison d'El Porvenir, à La Ceiba (département d'Atlántida), 69 personnes ont été tuées dans une émeute. Il s'agissait pour la plupart de membres de la *Mara 18*. Des dizaines de policiers, de militaires et de gardiens de prison accusés d'être responsables de ces morts sont toujours en liberté et continuent d'exercer leurs fonctions, malgré l'ouverture d'une procédure judiciaire.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité d'Andrés Pavón Murillo, le président du *Comité para la Defensa de los Derechos Humanos en Honduras* (CODEH, Comité pour la défense des droits humains au Honduras) ;

– engagez les autorités à conduire sans délai une enquête détaillée et impartiale sur les actes d'intimidation dont cet homme aurait été la cible, à rendre les résultats de ces investigations publics et à traduire en justice les responsables présumés ;

– exhortez les autorités honduriennes à prendre des mesures de protection en faveur d'Andrés Pavón Murillo et de sa famille, conformément aux souhaits de ces personnes ;

– rappelez aux pouvoirs publics qu'il leur appartient de veiller à ce que les médias fassent preuve d'impartialité et ne servent pas à véhiculer des propos intimidants pour les défenseurs des droits humains qui ne font que leur travail ;

– appelez les autorités à mener une enquête indépendante et exhaustive sur la mort de plus d'une centaine de détenus, tous membres de la *Mara Salvatrucha*, survenue le 17 mai dernier dans la prison de San Pedro Sula ; dites que les responsabilités de chacun, que ce soit par action ou par omission, doivent être établies ;

– rappelez-leur que le droit des défenseurs des droits humains de mener leurs activités sans restriction ni craintes de représailles est proclamé dans des Déclarations des Nations unies et de l'Organisation des États américains (OEA).

APPELS À :

Ministre de la Sécurité :

Dr. Oscar Alvarez
Ministro de Seguridad Pública
Ministerio de Seguridad Pública
Edificio Poujol, 4o piso
Col. Palmira (Blvd. Morazán)
Tegucigalpa, Honduras

Télégrammes : Ministro de Seguridad Pública, Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 220 4479 (si une personne décroche, demandez la ligne de fax : « *me da tono de fax, por favor* »)

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Dr. Ramón Ovidio Navarro Duarte
Fiscal General de la República
Fiscalía General de la República
Colonia Loma del Guijaro
Tegucigalpa, Honduras

Télégrammes : Fiscal General de la República, Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 221 5666

Formule d'appel : *Señor Fiscal General*, / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Commissaire national pour la protection des droits humains :

Comisionado Nacional de Protección de los Derechos Humanos
Ramón Custodio López
Avda. La Paz No. 2444
Contiguo a Galerías La Paz
Tegucigalpa
Honduras

Fax : +504 232 6894 (Si quelqu'un vous répond, demandez : « *Me da tono de fax, por favor* » pour obtenir la ligne de fax.)

Comité pour la défense des droits humains au Honduras :

Comité para la Defensa de los Derechos Humanos en Honduras (CODEH)
Tegucigalpa, M.D.C.
Honduras, C.A.,
Bo. El Centro, ave. Cristobal Colón, Calle Salvador Corleto, No. 924; aptdo. postal No. 3189.

Fax : +504 237 9238 (Si quelqu'un vous répond, demandez : « *Me da tono de fax, por favor* » pour obtenir la ligne de fax.)

Courriers électroniques : codeh@optinet.hn

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Honduras dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 JUILLET 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*